

PROCÈS-VERBAL

Séance du 08 janvier 2026

Le jeudi 08 janvier 2026 à 18h00, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 02 janvier 2026, se sont réunis sous la présidence de Guy FLOIRAC.

Secrétaire de la séance : Laurent WIRTH

Présents : Gabrielle ANDRIES-ROUSSEL, Jean-Pierre BAULT, Guy FLOIRAC, Francis FOLLET, Denis GAILLET, Françoise LAVAUD, Catherine TOUTIN, Laurent WIRTH

Représentés : Martine BOURNET par Francis FOLLET

Absents et excusés : Pierre CIRCAL

Ordre du jour

- ✓ Délibération : nomination d'un secrétaire de séance
- ✓ Délibération : arrêt du précédent procès-verbal
- ✓ Délibération : Renouvellement de la convention de mise à disposition des agents techniques au SMECMVD suite au transfert de la compétence « Assainissement Collectif »
- ✓ Délibération : Création de poste d'un emploi permanent / Service administratif
- ✓ Délibération : Demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour le projet « Extension du cimetière communal »
- ✓ Divers

Ouverture de la séance à 18h00.

Délibérations de la séance

Nomination du secrétaire de séance (N° DE_2026_01)

M. Laurent WIRTH est désigné secrétaire de la séance.

Délibération : adoptée

pour: 8 contre: 0 abstention: 0

Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2025 (N° DE_2026_02)

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 est arrêté à l'unanimité, sans annotations ni modifications.

Délibération : adoptée

pour: 8 contre: 0 abstention: 0

Renouvellement convention de mise à disposition des agents techniques au SMECMVD (N° DE_2026_03)

Le Maire rappelle que par délibération n° DE_2024_20 en date du 30 mai 2024 la commune a accepté de transférer la compétence « Assainissement Collectif » au Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne (SMECMVD) à compter du 1er janvier 2025. Le Maire rappelle également que le SMECMVD n'ayant de personnel dédié aux missions d'exploitation, il convient de renouveler la convention - déjà prise au titre de l'année 2025, qui précise les conditions de mise à disposition de notre personnel technique communal déjà dédié au service assainissement. La commune reste l'employeur du personnel. Cependant le SMECMVD s'engage à rembourser à la commune les charges de personnel engendrées ainsi que les frais de fonctionnement inhérents à l'exploitation du service d'assainissement collectif. La délibération est prise à l'unanimité.

Délibération : adoptée

pour: 8 contre: 0 abstention: 0

Création de poste d'un emploi permanent / Service administratif (N° DE_2026_04)

Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu du tableau d'avancement de grades catégorie C au titre de l'année 2026, il convient donc de créer le poste correspondant aux agents promouvables au sein du service Administratif. Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial principal 2e classe, échelle catégorie C2 à temps non complet, soit 30/35ème, pour assurer les fonctions de Secrétaire général de mairie, à compter du 1er février 2026. L'agent concerné est Mme PODYMA Morgane. La délibération est prise à l'unanimité.

Délibération : adoptée

pour: 8 contre: 0 abstention: 0

Arrivée de Catherine TOUTIN à 18h50.

Demande de subvention au titre de la DETR 2026 projet « Extension du cimetière communal » (N° DE_2026_05)

Monsieur le Maire expose que le projet "Extension du cimetière communal" pourrait être éligible au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2026.

Coût prévisionnel 61 126,42€ HT :

- 55 830,00€ HT = travaux
- 5 296,42€ = acquisition du foncier

Plan de financement prévisionnel 61 126,42€ HT :

- Fonds propre = 5 296,42€ HT (8,66%)
- Emprunt = 40 549,00€ (66,34%)
- Subvention DETR = 15 281,00€ (25%)

Échéancier de réalisation prévisionnel :

- Début des travaux = 2ème semestre 2026
- Durée des travaux = 3 mois (2 mois maçonnerie, 1 mois portail)

La demande de subvention au titre de la DETR 2026 en vue de l'extension du cimetière communal est approuvée à l'unanimité.

Délibération : adoptée

pour: 9 contre: 0 abstention: 0

Divers :

Mme LAVAUD Françoise demande où en est le projet de rénovation de la bascule. Le Maire répond que la commune n'a pas encore reçu de devis à ce sujet.

La cérémonie des vœux aura lieu le 17 janvier 2026 à 17h00 dans la salle polyvalente. Elle se déroulera dans la plus stricte neutralité pour respecter l'obligation de réserve dans la période qui précède les élections municipales. L'inauguration de la plaque concernant les vitraux de l'église réalisés par Léo Amery est reportée après les élections pour respecter cette même obligation.

L'inauguration de la salle Jean-Pierre Saury est prévue au cours de l'été prochain.

Mme GONTARD Emmanuelle, présidente du Comité des Fêtes s'est proposée pour aider à la gestion du site internet de la commune.

En ce qui concerne un éventuel changement du tarif de la location de la salle polyvalente, notamment du fait qu'il faudrait tenir compte de la différence de consommation d'électricité entre l'hiver et l'été, la question est reportée après les élections municipales et sera tranchée par la nouvelle municipalité.

Les bureaux laissés libres par le départ de la SMDMCA ne seront vraisemblablement pas occupés par CAUVALDOR comme cela a pu être envisagé un temps.

La séance a été levée à 20 heures.

Guy FLOIRAC
Président de séance



Laurent WIRTH
Secrétaire de séance

